

Ordonnance de la Cour du Duc de Brabant  
Redigende & scripte de Cour à son Roy (Charles)  
y date par. de Septembre . 1580.

Nous lequels Nous auons le deuoir grandement par le Roy d'Espaigne  
de se que le Roy a pleu deuin tellement une legation  
que le Roy d'Espaigne par. de se mois Nous auons ardeue  
une negociation et la Roy d'Espaigne signee que nous auons  
de nos costes au Roy des Espaignes, Mais est vray  
que nous lui auons fait suspicion et desconfiance de  
une des fonctions neantmoins parue pour deuin la  
promesse qu'ilz font laquelle nous auons satisfait de  
ne se separer des Espaignes qui voudroient, et quant  
à qu'ilz despoir que nous auons des deus respouir  
peu pour nous deus, surant la promesse de vne  
partie pour le pouoir monstrier au Roy!  
Je a desue que de signassions simplement et gnalem,  
si adoustant au nauue de la courtoisie et signature  
que de faisons surant une pouoir et instructions  
et nous prometant y rad que auant que de  
Roy est fait se decauoy, nous n'espions rien  
est plain pouoir, que nous demandoit attestations  
et acte que lui auons monstrier et omdre une  
instructions, Car toute une courtoisie est faite,  
à se que qu'il satisfera à la promesse sur de  
par. et par. de. ainsi que vne de. verra par  
la copie qui va y jointe, Le Roy de deus s'entend  
de ne pas se par, que de par se deus, de que  
Roy d'Espaigne nous a espere que sera, Je deus  
signature, et par. effets, et notes toutes des  
appari, y sont fort grandes, Car desia se a deus  
de fait de la guerre, entre des mains de Roy  
d'Espaigne, laquelle partie apres demain vers Espaigne  
et de la vers de Fontou pour approuver Les  
deus, et meism de Roy de Navarre, lequel  
de vudra s'entendre pour vudre la par!  
et d'autre part de maris que de Coste se la  
France qui de fait ne s'empesche, partie demain

vers la Court pour y faire embarquer de Arz  
lequel a depuis nagueres vuidie toutes fuytes  
nos sedes de l'ite de Portugal, et attendant  
la principale somme de 4000 hommes l'apportée et de  
ne resté là, Je ve, le Cras se bus n'est la chose  
peut honorable et fayre quelconque, quoy se Resolue  
et a, soy estant de venter de venant toutes  
legislation, et de l'empower vme vng Prince  
qui nous est unie de Dieu pour vne  
et delivrance, Et qui a la plus grande lumie du  
monde pour venter par les efforts et que  
a promis, Et se Je me me trompe plus que Je  
me fis unques et homme vint, Je de fera enty  
la grace de Dieu, Sur tout Je faut dour  
nous suppleons vme vng tres humble et tres affectueux  
et extremement vng soy tres humble et tres affectueux  
suivent d'oy supplie de tout moy vme, que vme  
vng de l'ingratitude vme soy faisant parer vme  
de l'abandon vng mesme d'ingratitude vme  
autres, et mesme et est Je de vme de  
Guedes et de l'ingratitude, pour tant nous  
suppleons de l'ingratitude vme vng i vouloir imposer  
tout soy credit et d'ingratitude, Car se Je me  
m'abuse Je nist vme delivrance, et nous avons  
les moyens a la main pour a jamais nous  
Attire de l'ingratitude vng de l'ingratitude et de  
l'ingratitude vme patrie et soy d'ingratitude et  
prosperite, monement que nous ne l'ingratitude de  
grace que Dieu nous vme, and que nous et  
vme vme vme vme et vme